

Sommaire*Dessin*

- 1- Urgent : dernière minute
- 2- Communiqué de presse
- 3- Les choses doivent être dites
- 4- Questionnaire SNETAA-FO
- 5- Appel intersyndical CCF
- 6- Communiqué de presse intersyndical CCF
- 7- Lettre Ministre CCF
- 8- Pétition à signer contre le CCF
- 9- Bac Pro Gestion Administrative
- 10- L'Education à Mayotte
- 11- Compte rendu réunion ASH
- 12- Retraite, ce qui va changer en 2014
- 13- Annonce Meeting FO

**I - URGENT : DERNIERE MINUTE****LE MINISTRE RECOULE ET TEMPORISE SUR SON PROJET DE DECRET
SUR LES MISSIONS DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE**

Vincent PEILLON recevait jeudi 12 décembre, les fédérations syndicales pour les conclusions de la concertation sur les missions des enseignants du second degré.

Le Ministre a décidé de reculer et de temporiser. Il a expliqué que la réflexion devait se poursuivre au mois janvier pour aboutir à une rentrée prochaine.

Le Ministre de l'Education Nationale, retire donc, pour l'instant, le décret qui uniformisait les missions des enseignants du second degré.

Le SNETAA-FO ne peut que se réjouir de cette mesure.

Toutefois, il reste vigilant et très mobilisé.

Les termes de son communiqué de presse du 11 décembre que vous trouverez ci-dessous, reflètent bien ses inquiétudes.

La menace qui pèse sur les Enseignants du second degré est double :

- C'est celle de l'unification des missions qui contourne les statuts particuliers de chaque corps donc celui des PLP ;
- La contrainte liée au public devant lequel on enseigne : initiale, apprentissage...

De plus le ministre a annoncé qu'il ouvrirait d'autres concertations sur les lycées et les lycées professionnels.

Nous devons donc rester totalement mobilisés, pour éviter que ce ne soit l'Enseignement Professionnel qui pâtisse des nouvelles réformes et serve de variable ajustement.

C'est tout l'enjeu des débats à venir que d'éviter la déprofessionnalisation de nos formations qui marquerait la perte de notre spécificité ainsi la diminution évoquée de semaines de PFMP notamment si elle touchait les classes de seconde, conduirait à une seconde indifférenciée qui repousserait l'orientation en classe de 1^{ère}. Le parcours de Bac pro ne serait alors plus que de 2 ans.

C'est bien aussi le risque de la création des campus de métiers, matérialisation de mixité des publics et mixité des parcours.

Le **SNETAA-FO** poursuit donc, avec vous, ses combats pour sauvegarder l'Enseignement Professionnel et notre statut particulier de PLP.

Le ministre recule et tempore. Il a bien compris qu'il prenait la responsabilité d'un conflit ouvert avec les personnels qui sont contre son projet.

Pour cela, il organise une communication tous azimuts pour désamorcer les résistances :

c'est le seul objet de la lettre qu'il vient d'envoyer à tous les enseignants.

Le **SNETAA-FO** et tous les PLP ne se laisseront pas endormir par de belles paroles, surtout si cela revient à casser notre statut et à ne pas nous accorder ce qui nous est dû, qui d'ailleurs passe par une revalorisation de nos salaires et surtout de nos conditions de travail.

La rentrée que nous avons connue a démontré que nos conditions de travail continuaient à se dégrader.

Le **SNETAA-FO** a toujours démontré qu'il était prêt à discuter : Chiche Monsieur le Ministre !!! Pour autant le **SNETAA-FO** ne discutera jamais de la casse du statut et des régressions sociales.

C'est bien la pression du **SNETAA-FO** et le refus des Personnels qui a permis ce 1^{er} recul, alors restons mobilisés et vigilants.

II – COMMUNIQUE DE PRESSE

MISSION DES ENSEIGNANTS : FIN DE CONCERTATION = UNIFICATION

Le Ministère de l'Éducation Nationale a choisi de mener au pas de charge une concertation sur les missions des enseignants. Ainsi la conclusion sera donnée jeudi 12 décembre 2013.

Ces aspects sont très paradoxaux. Au motif de modifier le décret de 1950, c'est une uniformisation des missions pour tous les enseignants qui est proposée.

Les PLP qui ne relèvent pas de ce décret seront concernés. Pour autant, s'ils ne subissent pas de nouvelles contraintes, ils ne sont toujours pas considérés car « oubliés » dans le cadre de la préparation au Bac ou d'heures indemnisées en Sciences. Décidément malgré les belles paroles de valorisation de la voie professionnelle, le Bac Pro n'est toujours pas un baccalauréat !

Le plus dangereux reste toutefois l'unification des missions de tous les enseignants du second degré. N'est-ce pas la porte ouverte à une mutualisation quel que soit le type d'établissement ? Pire ! cela conduit à une seule réalité : celle du public devant lequel on enseigne, c'est quel que soit le corps, le statut, la contrainte liée au public. Celui-ci peut être de formation initiale, d'apprentissage... ou autre.

Enfin, une logique indemnitaire se substitue à une logique statutaire et réglementaire.

Certes la notion de statut semble maintenue mais le nouveau décret permettra de la contourner et d'y déroger. C'est bien leur remise en cause.

Ce nouveau projet PEILLON n'est rien d'autre qu'un grand pas vers le corps unique.

Pour le **SNETAA**, ce n'est pas acceptable car il refuse la remise en cause du statut des PLP qui a déjà ses missions prévues !

Le Ministère de l'Éducation Nationale semble concerter mais il n'entend rien ! Il prend maintenant la responsabilité d'un conflit ouvert avec les personnels.

III – LES CHOSES DOIVENT ETRE DITES :

**La politique de Vincent Peillon et de ses conseillers
est mauvaise !**

Le RETRAIT, c'est MAINTENANT !

Les dossiers sont si nombreux pour étayer cette affirmation qu'on ne sait plus par où commencer...

Les rythmes scolaires ?

Pour les enfants : désorganisation, fatigue, allongement de la semaine, des journées, activités fourre-tout pour remplir des plages horaires brouillonnes.

Pour les écoles : désorganisation, exécration articulation entre exigences pédagogiques nationales et autorités municipales.

Pour les parents : allongement de la semaine, gestion des enfants fatigués, spectacle lamentable de la désorganisation de l'école, paiement d'actions éducatives (Temps d'Activité Péri-éducatif : TAP) dont les communes pauvres ne peuvent pas assumer la responsabilité.

Pour les professeurs des écoles : "travailler plus pour gagner moins !", gestion du temps du programme et des actions péri-éducatives, démantèlement de l'Ecole Publique, Laïque et Gratuite et Nationale vers une école des territoires, inégale, assujettie aux programmes politiques des élus municipaux.

Rien que moins de cela ! Il faut vraiment le faire exprès pour arriver à ce niveau de colère chez les parents, les communes, les collègues !

Le faire exprès et être soutenu par des directions syndicales cornaquées !

La régionalisation de l'Enseignement Professionnel ? Si les rythmes scolaires ont été mis en avant dans les combats du moment, la régionalisation de l'Enseignement Professionnel est un coup de poignard à l'Enseignement Professionnel Initial, Public, Laïque et à l'Ecole nationale.

Parce que les dirigeants des régions veulent accroître leur pouvoir sur "leur" région, les appareils politiques régionaux représentés par l'Association des Régions de France (ARF) ont réussi à convaincre François Hollande, le président de la République, lui-même, de régionaliser nos Lycées Professionnels et la Voie Professionnelle initiale.

Sous couvert toujours de bons sentiments - bien verbalisés par de mauvais communicants au services d'individus politiques à l'ambition strictement personnelle - on en connaît déjà les résultats : diplômes locaux, carte des formations qui collera exclusivement à l'employabilité immédiate dans la région, pression des entreprises (par l'intermédiaire des Chambres de commerces, d'artisanat, du MEDEF), tentation de féodalisation des Professeurs de Lycées Professionnels (PLP), développement tout azimut de l'apprentissage. Pour les jeunes : formation aux techniques d'entreprises plutôt qu'aux technologies des métiers, formations strictement régionales, diplômes régionaux, formation au travail et non à un métier et à la citoyenneté, forte diminution des horaires en enseignement général (2/3 des horaires de moins en apprentissage avant autant en suppression de postes ???)

Le **SNETAA** se bat CONTRE ! Sans hésitation, sans tergiversation, sans louvoiement !

C'était la première phase de la loi sur "la refondation de l'école" de Vincent Peillon. Cette casse orchestrée de l'école de la République est accélérée sans aucune leçon des luttes de terrain, complètement sourds aux revendications des personnels, des parents, des jeunes, de la société toute entière. Pour le ministre, il faudrait casser tout ce qui fonctionne. Idem pour les CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles). C'est la deuxième phase, celle mise en place en ce moment.

Vincent Peillon entame dans la précipitation, avant ces vacances de Noël, la mise en place de sa phase 2 du démantèlement de l'Ecole.

Attaque de tous les professeurs, fonctionnaires d'état, en revisitant leurs missions et leurs statuts particuliers pour encore appuyer sur le "TRAVAILLER BEAUCOUP PLUS POUR GAGNER MOINS !", attaque des Périodes de Formation en Milieu

Professionnel (PFMP), regroupement de disciplines par champs professionnels larges. Et ce avec l'aide des appareils de syndicats dépendants du gouvernement !

Avoir moins de PFMP, en seconde Bac pro, c'est dénaturer la formation, le bac professionnel. C'est introduire la seconde indéterminée ou par grands champs professionnels (ce qui est somme toute quasiment la même chose), c'est laisser à l'école le soin « d'optionaliser » l'étude des métiers et ouvrir la porte de tous ceux qui veulent un Bac Pro en deux ans par apprentissage. Pour le "campus des métiers" imaginé par Vincent PEILLON ? C'est aborder la question tant réclamée par des organisations syndicales qui ne sont que la courroie de transmission du Parti Socialiste (PS) et de ce gouvernement vers le lycée poly-technologique. En somme, c'est la mise en place du lycée unique réclamé par des organisations syndicales dites représentatives (de qui ?) ! Les professeurs et tous les personnels auront à se déterminer en 2014 sur qui les représentent et les défendent réellement, concrètement, sans double-discours.

Les PLP n'en peuvent plus des pressions, des remises en cause permanentes de leur métier, de leur enseignement, de l'attaque de leur autorité par leur hiérarchie directe, du mépris de l'opinion.

Le **SNETAA** se bat CONTRE ! Sans hésitation, sans tergiversation, sans louvoisement !

Dans une intersyndicale large, nous nous battons contre les Contrôles en Cours de Formation (CCF). Car nous n'en pouvons plus du surcroît de travail. Nous n'en pouvons plus des bons sentiments dévoyés ("l'élève passe le CCF quand il est prêt" alors qu'on sait que ça se transforme en plage horaire CCF voire une semaine CCF pour toute une filière voire l'établissement). Nous n'en pouvons plus de nous battre contre la hiérarchie, contre les services rectoraux pour pouvoir être rémunérés à la hauteur du décret sur le paiement des CCF. Nous n'en pouvons plus de voir nos diplômes dénaturés, localisés, abaissés.

Le **SNETAA** se bat CONTRE ! Sans hésitation, sans tergiversation, sans louvoisement !

Nous exigeons la fin des CCF et le retour aux épreuves terminales !

La politique actuelle du ministre casse tout, l'Ecole, les jeunes, les enfants, leur avenir, les personnels, leur statut, leur pouvoir d'achat !

Quant au Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA) ?

La France est déclassée et chacun y va de sa bonne formule pour analyser les résultats de PISA. On le sait et nous n'avons pas attendu PISA pour savoir que l'Ecole est inégalitaire, qu'elle exclut toutes celles et tous ceux qui en ont le plus besoin, que l'ascenseur social n'existe plus, que les personnels n'en peuvent plus. Et que les meilleurs élèves, issus des familles riches, s'en sortent encore mieux. Que les autres, au mieux sont mis de côté, au pire sont exclus de l'Ecole. 120 000 jeunes, chaque année, sortent du système éducatif, sans aucun diplôme, sans que l'Ecole ne veille sur eux et ne leur donne plus : de temps, de classe à très faible effectif, de la pédagogie laissée libre aux professeurs. Mais le système imposé par ces gens déconnectés des réalités du terrain broie. Le ministre s'émeut des résultats PISA et en profite pour justifier son programme de casse. Pour qui ? Pour quoi ? Sur quelle ligne politique ? Pour quelle école ? Quel avenir ?

Le **SNETAA** se bat CONTRE ! Sans hésitation, sans tergiversation, sans louvoisement !

Alors sur nos valeurs efficaces, indépendantes, laïques, fort de notre histoire depuis 1948, pour la défense de l'Ecole de la République, obligatoire et gratuite ; pour la

défense des professeurs, mal traités et sous-payés (les professeurs français sont les plus mal payés d'Europe et de l'OCDE alors que ce gouvernement poursuit, sans gêne, le blocage des salaires pour la 4ème année en nous rendant coupable de la crise financière, taxe les salarié(e)s et veut faire "travailler plus pour gagner moins"); pour la défense de nos disciplines de recrutement, de nos droits, de notre statut particulier de PLP (de 1992 revu en 2000), Fonctionnaires d'Etat ; pour la défense des diplômés nationaux ; pour la défense d'un avenir pour les jeunes de notre pays, nous menons le COMBAT !

Le SNETAA-FO mène le combat contre :

- les rythmes scolaires ;
- la régionalisation de l'enseignement professionnel ;
 - l'attaque des statuts des professeurs ;
 - la paupérisation du corps enseignant ;
 - les diplômés locaux ;
 - l'apprentissage comme première formation ;
 - l'exclusion de 120 000 jeunes sans diplôme, par an ;
- la déprofessionnalisation de la voie professionnelle initiale ;
 - le CCF ;
- la caporalisation des enseignants par la hiérarchie dans les établissements et des conseils d'administration.

Ensemble et avec le **SNETAA**, nous menons le combat !

Indépendant de tous les partis politiques, le **SNETAA** se bat pour les jeunes et pour les professeurs !

Indépendant de tous les partis politiques, le **SNETAA** l'affirme : la politique de Vincent Peillon et ses conseillers est mauvaise !

RETRAIT !

Ensemble avec tous les PLP et avec la ferveur des vainqueurs, le **SNETAA** mène le combat !

Votre force c'est le **SNETAA**, **syndicat d'adhérents**, **syndicat des personnels de terrain** !

Ensemble, nous exigeons le retrait de cette politique de casse de l'Ecole de la République !

IV - QUESTIONNAIRE SNETAA-FO

A l'automne, le **SNETAA** a sollicité tous ses adhérents pour participer à la vie de leur syndicat.

Le 1^{er} syndicat de l'Enseignement Professionnel a lancé un questionnaire : Quel avenir pour la Voie Professionnelle Publique et Laïque ?

Vous avez été nombreuses et nombreux à le remplir, à exprimer vos choix et à nous le retourner.

Le **SNETAA** vous en remercie !

Actuellement le **SNETAA-FO** les dépouille et les synthétise.

En attendant la fin de ce recoupement nous vous livrons un rapport d'étape prenant en compte 1/3 des réponses.

1-Orientation par choix et élèves les plus en difficulté

Le premier palier d'orientation devrait être avant la 3^{ème} pour 46 %, en fin de 3^{ème} pour 40 %, en fin de 2nde pour 10 %.

Le collège unique est désapprouvé et le lycée unique est désavoué, rejeté.

Les classes passerelles sont toutes souhaitables mais la passerelle CAP vers Bac 2^{ème} année est la plus demandée.

Il faut maintenir les SEGPA en collège pour 60 %.

La poursuite d'étude vers un CAP en deux ans doit être proposée à tous les élèves de SEGPA, en LP ou en EREA pour 60 %.

2-Classes de 3^{ème} en Lycée Professionnel

La 3^{ème} doit-elle être proposée comme une propédeutique à la 2nde de Bac Professionnel oui à 65 %.

Proposer l'orientation en fin de 5^{ème} vers le Lycée Professionnel oui et non à 50 %.

3-Structure Pédagogiques : mixité scolaire et apprentissage

L'apprentissage, la mixité des publics au sein d'une même classe (élèves, apprentis, stagiaires...) fait l'unanimité contre elle à 85 % ainsi que la mixité des parcours qui recueille 70 % contre.

Des sections d'apprentissage en LP avant le Bac Professionnel affiche 85 % contre.

4-Structure Pédagogiques : du CAP au BTS

L'enquête fait apparaître un souhait très fort de relancer la création des CAP 2 ans dans tous les bassins où existe un Bac Professionnel 3 ans du même métier à 90 % et de créer massivement des BTS en LP avec les PLP pour permettre à la moitié d'une classe d'âge d'accéder au niveau de la Licence à 80 %.

5-Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)

Les PFMP sont plébiscitées à 75 %, à faire par tous les PLP 45 % et en binôme (Enseignement Professionnel et Général) 40 %.

6-L'Accompagnement Personnalisé (AP)

40 % de satisfaction pour l'AP et 65 % exprime qu'il ne correspond que peu ou partiellement à ce que les textes recommandent.

7-CCF (Contrôle en cours de formation)

Il cristallise les mécontentements à 75 % et 55 % des PLP veulent revenir au contrôle ponctuel.

8-Régionalisation et avenir des LP

La régionalisation de la formation professionnelle est jugée une mauvaise chose à 70 % et 70 % souhaite que la carte des formations reste dans les attributions du Recteur.

Le statut particulier des PLP est plébiscité pour être conservé à 95 %.

9-Recrutement

Pour 92 % il doit se faire par concours sous condition de Licence ou d'expérience professionnelle à 76 %.

10-Spécificité

Le SNETAA doit défendre un corps spécifique (les PLP) à 85 % et la spécificité des établissements (LP) à 80 %.

11-Conditions de travail en LP

Elles se dégradent pour 92 % : par rapport aux effectifs, au non dédoublement, aux regroupements de section et la déprofessionnalisation des formations pour 70 % et par rapport à l'autoritarisme de l'Administration à 60 %.

Ces réponses, orientations vont servir au SNETAA pour rédiger nos revendications, nos mandats.

Le SNETAA-FO est un syndicat d'adhérents et c'est grâce à vous !

Le SNETAA-FO n'est cernaqué par aucun parti politique, il est indépendant, il est la voix de ses adhérents et de leurs revendications !

Le SNETAA-FO est à votre service, à votre écoute.

Le SNETAA-FO porte les mandats de ses adhérents et les défend.

Se défendre est son droit !

Vous défendre est notre devoir !

Votre force c'est le SNETAA !

V - APPEL INTERSYNDICAL CCF

APPEL aux personnels de l'Enseignement Professionnel

L'intersyndicale de l'Enseignement Professionnel Public réunie le 2 décembre 2013, CGT Education, SNCL FAEN, SNALC FGAF, SNETAA-FO, SNUEP-FSU, SUD éducation, ainsi que la FIDL, appelle les personnels de la Voie Professionnelle à débattre et à construire leurs revendications sur le thème de l'évaluation des élèves.

Nos organisations syndicales rappellent leur opposition au Contrôle en Cours de Formation (CCF). Elles demandent dans l'immédiat au Ministre de renoncer au tout CCF et le retour à un maximum d'épreuves ponctuelles terminales.

Elles agissent dès maintenant avec :

- *une lettre au Ministre de l'Éducation nationale demandant à être reçues sur ce sujet et lui demandant de permettre l'organisation d'une demi-journée banalisée dans les établissements pour une réflexion sur l'évaluation.*
- *un communiqué de presse commun*
- *une pétition auprès des personnels pour demander l'abandon du tout CCF et le retour de tout ou partie à l'examen ponctuel terminal.*

Elles rappellent leur opposition au remplacement du CCF par une évaluation en cours d'année qui ne serait de fait qu'un CCF relooké sans rémunération associée, pour les personnels. Cette « simplification » du CCF n'améliorerait en rien les conditions de travail des personnels, ouvrirait la porte à un enseignement modulaire. Elle accentuerait le caractère local de l'évaluation, entraînant la rupture

de l'égalité des chances sur le territoire national et favorisant la régionalisation des diplômes.

Nos organisations réaffirment leur exigence du maintien du caractère national des diplômes.

Elles appellent les personnels de la Voie Professionnelle à se mobiliser notamment en se réunissant dans les établissements (Heure Mensuelle d'Information Syndicale HIMS, demande de demi-journée banalisée dans leur établissement, ...) pour débattre de ces questions, elles les appellent aussi à multiplier leurs interventions à tous les niveaux (Courriers au Recteur, aux élus, Vœux ou Motions au Conseil d'Administration des établissements, ...);

Elles appellent les collègues à signer et à faire signer massivement la pétition

« **Le Tout CCF c'est toujours NON !** »

Et à la faire remonter via leurs organisations syndicales.

L'intersyndicale fera le point en janvier pour envisager une poursuite des actions si le Ministre n'entend toujours pas les revendications portées par nos organisations.

CGT Educ'action, SNALC FGAF, SNETAA-FO, SNCL FAEN, SUD Education, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, FIDL

VI - COMMUNIQUE DE PRESSE INTERSYNDICALE CCF

COMMUNIQUE DE L'INTERSYNDICALE EPP

Nos organisations, réunies en Intersyndicale Enseignement Professionnel, ont écrit début novembre au ministre pour l'interpeller une nouvelle fois sur les multiples problèmes liés à la généralisation du CCF et sa mise en œuvre. Depuis, deux réunions ont eu lieu avec la DGESCO : les rencontres ont porté sur des mesures d'ajustement possibles pour la rentrée 2014 concernant les CCF et les PFMP.

À ce stade des discussions, il apparaît que les propositions de la DGESCO ne nous conviennent absolument pas et l'introduction de l'évaluation en cours d'année, proposée par le ministère, risque au contraire d'accentuer les difficultés qui ont pourtant été mises à jour avec la multiplication des CCF. C'est pourquoi nos organisations syndicales se sont de nouveau réunies lundi 2 décembre.

Pour les organisations syndicales signataires, les diplômes de la voie professionnelle doivent retrouver leur caractère national par la remise en place d'épreuves ponctuelles terminales permettant à la fois de redonner du temps d'enseignement aux élèves et d'améliorer les conditions de travail des enseignant-es.

Dans ce cadre, elles interpellent de nouveau le ministre, qui ne semble pas mesurer l'urgence de la situation et lui demandent une nouvelle fois d'organiser une consultation de l'ensemble de la profession et des usagers, que sont les lycéens, afin qu'un diagnostic précis et partagé puisse être posé et que les acteurs de terrain, premiers concernés, puissent être associés aux évolutions futures.

L'intersyndicale de l'Enseignement professionnel appelle d'ores et déjà l'ensemble des élèves et des enseignant-es de lycées professionnels à se réunir localement (*en heures d'information syndicales, en réunions, en demandant du temps banalisé au chef d'établissement, en saisissant le conseil pédagogique...*) afin de faire des propositions d'amélioration et d'en finir avec ces "usines à gaz" qui désorganisent leurs établissements et détériorent les conditions de travail de tous.

L'intersyndicale de l'Enseignement professionnel appelle l'ensemble des enseignant-es à **signer et à faire signer massivement la pétition pour en finir avec le "tout CCF"** en revenant à un maximum d'épreuves ponctuelles terminales.

Nos organisations syndicales ont déjà pris rendez-vous début janvier pour envisager ensemble la construction d'une journée de mobilisation nationale pour qu'enfin le ministre prenne en compte les revendications de l'ensemble des personnels.

Le 5 décembre 2013

CGT Educ'action, SNALC FGAF, SNETAA-FO, SNCL FAEN, SUD Education, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, FIDL

Contacts :

CGT Educ'action : Alain Vrignaud, 06 86 56 36 65

SNALC FGAF : Anne-Marie Legallo-Piteau, 0608433112

SNETAA-FO : Christian Lage, 01 53 58 00 30

SNCL-FAEN : JD Merle, 01 43 73 21 36

Sud Education : Valérie Bretel, 01 42 43 90 09

SNEP-FSU : Didier Sablic 06 20 66 73 04

SNUEP-FSU : Jérôme Dammerey, 06 29 41 20 10

VII - LETTRE AU MINISTRE

**Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP**

Paris, 5 décembre 2013

Monsieur le Ministre,

Le 8 novembre, l'intersyndicale de l'Enseignement professionnel vous a sollicité pour la nécessaire remise à plat des modalités d'évaluation des diplômes de la voie professionnelle.

Même si nos organisations syndicales se félicitent qu'enfin des discussions aient lieu, les deux réunions auxquelles elles ont participé n'ont pas permis de trouver un consensus sur les mesures à apporter pour "simplifier les CCF", ce qui est votre objectif. Elles ont néanmoins permis de montrer que l'ensemble des organisations rejettent les propositions initiales faites par la DGESCO notamment celle d'introduire de l'évaluation en cours d'année en lieu et place d'une partie du CCF. Nous pensons que la réintroduction d'épreuves ponctuelles terminales reste une piste pertinente qui permettrait à la fois de garantir la qualité des diplômes, de redonner du temps d'enseignement aux élèves et qui donnerait un signal positif aux enseignant-es en terme d'amélioration des conditions de travail. Cette solution aurait aussi l'avantage d'être facile à mettre en œuvre et donc de répondre rapidement aux difficultés dues à la généralisation des CCF.

Persuadée que la réflexion autour de la question de la simplification du CCF doit être menée avec l'ensemble des acteurs de terrains, l'intersyndicale de l'Enseignement professionnel, réunie une nouvelle fois le lundi 2 décembre, vous demande d'organiser dans les établissements une consultation de l'ensemble de la profession sur les difficultés qu'impliquent la généralisation des CCF. Celles-ci portent aussi bien sur les conditions de travail des enseignant-es que sur les difficultés d'apprentissage des élèves. Il nous semble important que tous puissent faire des propositions d'amélioration pour en finir avec ces «usines à gaz» qui désorganisent les établissements.

Nous vous rappelons que nos organisations sont très attachées au maintien du caractère national des diplômes délivrés aux élèves de la voie professionnelle et

aussi qu'il serait impératif d'accompagner les enseignant-es dans le cas où les changements envisagés modifieraient encore leurs pratiques professionnelles en mettant en place les formations nécessaires à la mise en œuvre de nouvelles modalités d'évaluation.

Nous restons à votre disposition, pour vous exprimer les fondements de nos requêtes.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

CGT Educ'action, SNALC FGAF, SNETAA-FO, SNCL FAEN, SUD Education, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, FIDL

Contacts :

CGT Educ'ation : Alain Vrignaud, 06 86 56 36 65

SNALC FGAF : Anne-Marie Legallo-Piteau, 0608433112

SNETAA-FO : Christian Lage, 01 53 58 00 30

SNCL-FAEN : JD Merle, 01 43 73 21 36

Sud Education : Valérie Bretel, 01 42 43 90 09

SNEP-FSU : Didier Sablic 06 20 66 73 04

SNUEP-FSU : Jérôme Dammerey, 06 29 41 20 10

FIDL : Juliette Chilowicz 06 52 37 74 84

VIII – PETITION A SIGNER CONTRE LE CCF

PÉTITION

Le « Tout CCF » c'est toujours NON !

Deux ans après sa généralisation, le CCF, mode de certification des diplômes de la Voie Professionnelle continue de générer stress et mécontentement

Le Contrôle en Cours de Formation (CCF), mode de certification des diplômes, généralisé avec la réforme de la Voie Professionnelle, a largement aggravé les conditions de travail des enseignants et celles des études des élèves de l'Enseignement Professionnel. Aujourd'hui, la désorganisation de la scolarité des élèves et celle des établissements est patente. Ces « usines à gaz » ainsi qu'en parle le ministère lui-même, n'en finissent pas de produire des effets négatifs.

Cette situation alarmante a conduit l'intersyndicale de l'Enseignement Professionnel Public à solliciter à plusieurs reprises une audience au ministère.

Il aura fallu attendre ce mois de novembre pour qu'enfin le ministère organise la concertation avec les organisations syndicales et fasse des propositions sur les CCF, entre autres, pour dit-il, en simplifier l'organisation qu'il estime lui-même problématique et chronophage.

Pour remédier rapidement à la situation, il a proposé de remplacer une partie des CCF par des évaluations en cours d'année. Ces dispositions, qui ne répondent pas à nos revendications, n'améliorent en rien le mode de certification des élèves, remettent en cause l'indemnité CCF versée aux enseignants, posent de nouveaux problèmes et risquent de renforcer les dérives de l'actuel CCF.

Aucune amélioration donc ni pour les enseignants, ni pour les élèves!

Il est urgent aujourd'hui de peser dans la discussion et de faire entendre nos propositions.

Nos organisations appellent les enseignants à signer cette pétition. Elles s'opposent au « tout CCF » et demandent le retour à un maximum d'épreuves ponctuelles :

- pour redonner un véritable caractère national aux diplômes
- pour rétablir l'anonymat et l'équité de traitement de chaque candidat, sur l'ensemble du territoire, à l'image de ce qui se pratique dans les voies générale et technologique
- pour redonner toute leur valeur à ces diplômes et à l'Enseignement Professionnel sous statut scolaire
- pour permettre aux enseignants de retrouver un peu de sérénité, du temps pour enseigner et préparer les élèves aux examens dans de meilleures conditions.

Alors n'hésitez pas à signer la pétition :

http://www.petitions24.net/le_tout_ccf_cest_toujours_non

**à la transmettre à toutes et tous et la faire connaître à
autant de personnes que possible.**

IX - BAC PRO GESTION ADMINISTRATIVE

**Baccalauréat professionnel Gestion Administration,
le SNETAA-FO dénonce une réforme qui dégrade les conditions de
travail des enseignants et qui supprime le cœur de métier des
professions du tertiaire administratif**

Arrêté du 27-12-2011 paru au J.O. du 13-1-2012. Première session : juin 2015.

En route vers le baccalauréat professionnel Gestion Administration

Rentrée 2012 ! Le baccalauréat professionnel GA est lancé. Ce nouveau diplôme a donc mis fin à une double formation clairement différenciée au profit d'une offre de formation où la **multivalence** « terme qui correspond à la prise en charge d'activités nécessitant une combinaison intégrée de savoirs et savoir-faire relevant de domaines différents, cf référentiel » doit être mise en avant.

Au programme donc, création d'un diplôme organisé autour de quatre grands pôles, permettant au **candidat quel que soit son statut de relier son expérience professionnelle au diplôme.**

Une logique implacable, celle des compétences, que le SNETAA-FO dénonce depuis fort longtemps se caractérise par la maîtrise d'un répertoire exhaustif de **55 situations professionnelles** regroupées en 13 classes de situations intégrées elles-mêmes dans quatre pôles.

Pour tenter d'élargir ces 55 situations, les concepteurs du référentiel ont prévu différents niveaux de complexité et différents aléas. Soit, pour une situation donnée, plusieurs degrés de difficultés allant de la tâche simple à la tâche complexe. Complexe pour qui ? Pour l'élève dans un premier temps car saisir la complexité d'un processus nécessite une vision globale d'une tâche, d'un dossier (vision globale que peu d'élèves obtiennent même en deuxième année de BTS), pour l'enseignant ensuite, obligé de jongler, d'organiser, d'évaluer 55 situations disposant pour certaines de plusieurs degrés de complexité. **Ce baccalauréat est de l'avis de certains, une usine à fiches !**

Afin d'assurer la coordination de l'ensemble de ces compétences et savoirs associés, le passeport professionnel CERISE PRO doit être le support privilégié des épreuves professionnelles. Il est obligatoire, et outre son intérêt pour la formation, il

constitue, d'après le référentiel, une trace visible des activités et des acquis des candidats.

Baccalauréat Professionnel GA – Quels métiers ?

La mission globale du titulaire du baccalauréat professionnel Gestion Administration consiste à prendre en charge les activités relevant de la gestion administrative principalement au sein d'entreprises de petite et moyenne taille, de collectivités territoriales (accessibles par concours dans la majorité des cas) et d'associations.

La gestion administrative englobe des tâches de gestion, de commerce, de communication, de GRH... bref, prenons le contenu de l'ancien baccalauréat professionnel Secrétariat, nous obtenons donc le profil d'un gestionnaire administratif.

Mais où se cache la comptabilité ? Celle qui préparait les élèves (certes dans des conditions qui se sont dégradées d'années en années) vers des métiers identifiés, spécialisés, recherchés sur le marché du travail ?

Voir cet article sur le secteur de la comptabilité :

http://www.jeunedip.com/home_article.php?id=3857&rubrique_id=7 Certes, le recrutement se fait à bac + 2, mais il se fait !

La rénovation du baccalauréat professionnel Gestion Administration et les choix orientés de dégager les axes de comptabilité de la formation professionnelle sont dénoncés dans un rapport d'opportunité sur le projet de réforme du BTS Comptabilité et Gestion des Entreprises, présenté en CPC au mois de Janvier 2013. Page 7 :

«La rénovation de la filière «Tertiaire administratif» : à partir de la rentrée 2012 pour la classe de seconde professionnelle, le baccalauréat professionnel Gestion et Administration se substitue aux baccalauréats professionnels «Métiers du secrétariat» et «Métiers de la comptabilité». Il rendra plus difficile la poursuite d'étude baccalauréat professionnel / BTS CGO et laisse anticiper une diminution de ce vivier de recrutement»

Ce même rapport insiste sur l'importance de la filière comptable dans l'emploi tertiaire actuel. Parmi les activités tertiaires, la comptabilité est la seule qui résiste à la crise.

Cette orientation, le SNETAA l'a toujours combattue. **Le SNETAA s'est toujours prononcé pour un parcours, allant du CAP au BTS, pour l'ensemble des filières. Notre organisation a ainsi réclamé la création d'un niveau V dans cette filière qui soit professionnalisée et reconnue. De la même façon, le SNETAA-FO a été à l'initiative d'une pétition qui a été portée au Ministère pour le maintien de ces deux bacs pros.**

Il apparaît ici clairement que l'Institution s'ape, à travers cette baisse des contenus, la poursuite d'étude vers le BTS CGO pour les élèves qui empruntent cette voie. Serait-ce pour les inciter à privilégier la voie technologique ? On peut se poser la question. Serait-ce pour cette raison que nous n'avons pas été entendus ?

Revenons également sur la typologie des entreprises et organisations pouvant accueillir les futurs bacheliers. TPE, PME, ETI, collectivités... Elles correspondent à 95 % du tissu économique de notre pays. Les moyens matériels de ces petites et moyennes structures dédiés aux tâches administratives sont réduits mais efficaces. Ce constat nombre d'enseignants le font lors des visites en entreprises. Or, les évolutions technologiques avancées dans le référentiel et leurs incidences sur les contenus imposés aux collègues sont aberrants voire ubuesques au regard de la réalité économique.

De l'usage des nouvelles technologies

Prenons l'exemple du PGI, progiciel de gestion intégrée, sorte de super logiciel regroupant des fonctions comme la gestion clients, fournisseurs, RH... Ces supra-

logiciels sont présentés comme des outils permettant aux sociétés d'accroître leur productivité. Mais quelles sont ces sociétés ? Quelles sociétés disposent des moyens financiers et matériels nécessaires au développement d'un outil si complexe ? Dans les entreprises, des ingénieurs, des comptables utilisent des PGI. Ils n'ont accès qu'à une infime partie des applications, les PGI sont très cloisonnés, les applications spécialisées en fonction du poste occupé. Demander aux équipes enseignantes et aux élèves d'intégrer le PGI relève du non-sens. Il est difficile d'évaluer le nombre de futurs bacheliers qui vont manipuler un PGI dans leur métier, mais il paraît très mince.

Ce constat, peut-être également établi pour la GED (Gestion Electronique des Documents). De plus, de nombreux collègues font état de nombreux dysfonctionnements relatifs à la mise en place de ces nouvelles technologies. Il est bon de rappeler que nous ne sommes pas égaux devant l'informatique, surtout en Lycée Professionnel. Beaucoup d'équipes ont peiné à installer les applications PGI et à intégrer une solution GED. Certains établissements ont opté pour la création d'un serveur dédié (NAS). En plus de la complexité d'installation, le coût à la charge de l'établissement s'élève à 1 000 € pour 15 postes.

Et que dire de la formation des enseignants ? Dans de nombreuses académies, les plans de formations ont tardé à se mettre en place. Les contenus proposés ne sont pas en adéquation avec les attentes des collègues. Là encore, c'est place au bricolage improvisé. Force est de constater que sur ce point, l'accompagnement des équipes pédagogiques a souvent fait défaut. Avoir de l'ambition, oui, mais s'en donner les moyens, y compris humains, c'est un élément qui n'a pas été assez pris en compte. Cela laisse sur le terrain des personnels déboussolés, qui se sentent seuls devant tant de contraintes.

Pour le **SNETAA-FO**, les pratiques enseignantes concernant le numérique doivent être accompagnées tant sur le plan pédagogique que sur le plan des moyens. L'usage des outils numériques ne se justifie que s'il améliore les conditions de travail, non s'il le complexifie, ça n'est pas une fin en soi, c'est un outil.

De la création d'un espace dédié au baccalauréat professionnel GA

Casser l'enseignement « frontal » ! Telle est la formule retenue par des IEN afin de présenter les nouvelles dispositions matérielles exigées par le baccalauréat professionnel GA. Un équipement complet selon une source académique serait d'environ 25 000 € pour une salle. Là encore, les disparités sont fortes entre établissements et de nombreuses équipes ne disposent pas encore d'un tel équipement. Il persiste de trop nombreuses contraintes financières, matérielles, géographiques... des Lycées sont oubliés... Est-ce cela l'équité ?

CERISE PRO, le passeport professionnel. Usine à gaz programmée !

Le passeport professionnel est présenté comme l'outil central dans la mise en place du BAC PRO Gestion Administration. Ce passeport est constitué d'un ensemble de fiches qui décrivent l'ensemble des situations professionnelles traversées par les élèves que ce soit dans le cadre de la formation au lycée, en Période de Formation en Milieu Professionnel ou dans le cadre d'activités extérieures (expérience dans une association, un club sportif ...).

Ce passeport concourt à un triple objectif :

- C'est un outil pédagogique
- C'est un outil de relation avec le monde professionnel.
- Outil support d'évaluation et de certification

C'est aussi est un élément de la certification tant pour le BEP MSA que pour le BAC PRO.

Dans les faits, le passeport professionnel est une usine à gaz !

- De nombreux collègues sont dans l'incapacité de télécharger correctement les bases élèves.
- les fiches peuvent être remplies par les élèves. A titre de rappel, ces fiches ont vocation à être montrées aux tuteurs et aux futurs employeurs !

- Ils ont souvent été amenés à bricoler des solutions pour que le Référentiel de certification soit intégré correctement.
- Ils perdent un temps conséquent à suivre, contrôler les fiches réalisées par les élèves.

Outre ces dysfonctionnements chronophages, c'est l'essence même de cette nouvelle application qui interpelle.

Ce passeport repose, en matière d'évaluation, sur un compromis de contrôle continu à vocation formative, reliquat des expérimentations (abandonnées) des années 80 (codes de couleurs attribués en fonction de l'avancée de l'élève), et d'évaluation sommative en CCF. Beaucoup d'incohérences apparaissent donc. Les grilles de CCF sont nationales certes mais les fiches et pratiques sont locales.

D'autre part, nombreux sont les collègues n'ayant eu aucune formation sur cette nouvelle application. Là encore, beaucoup d'équipes bricolent des fiches «guide» afin de s'y retrouver.

Fallait-il réformer, repenser les métiers administratifs ? Suivre les évolutions technologiques, professionnelles, pour former qui ? à quel niveau ? pour quelle reconnaissance dans le monde économique ? pour quelle insertion ? dans quelles entreprises ?

Fallait-il pour autant supprimer le cœur de ces métiers ? Le SNETAA-FO dit non.

Or, qu'avons-nous aujourd'hui ?

Nous avons une réforme aux incidences fortement néfastes sur la qualité des enseignements dispensés et sur le niveau de sollicitation des collègues. Un diplôme qui se compose à 80 % de CCF (disparition de l'épreuve E2 ponctuelle et de l'économie-droit ponctuelle) au profit d'ersatz pédagogiques chronophages dont la finalité est invisible, la généralisation d'outils pédagogiques qui n'ont pas été présentés aux enseignants qui se retrouvent démunis.

C'est pourquoi le SNETAA-FO condamne les conditions de mises en œuvre de cette réforme qui entraîne une très grande souffrance chez de nombreux collègues et demande qu'une réelle réflexion soit menée afin que tous les personnels CAB et COB soient entendus et que toutes les difficultés pénalisant à la fois l'élève mais aussi l'enseignant soit levées.

Le SNETAA FO demande à tous les collègues qui enseignent dans cette filière de faire remonter par tous moyens leur expérience ainsi que tout document susceptible d'éclairer notre organisation sur les modalités d'accompagnement sur le terrain.

X - L'EDUCATION A MAYOTTE

Mayotte est devenue en mars 2011 le 101^{ème} département de France et le cinquième DOM, avec une formule de départementalisation progressive et adaptée s'étalant sur plusieurs années. L'objectif recherché est de ne pas déstabiliser ce petit archipel, soumis à une forte pression migratoire, dont le revenu par habitant est nettement inférieur à celui de la France.

Mayotte est le département le plus jeune de France, avec 54 % de sa population qui a moins de 20 ans pour 212 600 habitants recensés en 2012.

Aujourd'hui, le système éducatif de Mayotte est confronté à un double défi :

- D'une part, la forte progression des effectifs scolaires et le manque d'infrastructures qui en découle ;

- D'autre part, les faibles résultats scolaires, en raison de l'environnement socioculturel spécifique.

Les besoins actuels en matière de scolarisation sont particulièrement élevés, compte tenu de l'évolution démographique atypique de Mayotte (caractérisée par un taux d'accroissement naturel élevé et la présence de nombreux clandestins, dont les enfants constitueraient 20 % des élèves scolarisés) et l'effort important de scolarisation engagé par les pouvoirs publics.

Selon les informations fournies par le vice-rectorat de Mayotte¹, les effectifs scolaires dans le premier et le second degré connaissent une forte progression : **+ 42,7 % d'élèves entre 2002 et 2012** (15,8 % dans le 1^{er} degré et **85,4 % dans le 2nd degré**) soit 86 021 élèves (secteur public et privé) pour 212 645 habitants, soit **40 % de la population mahoraise à l'école**. 35 000 élèves sont accueillis dans le second degré pour 2 215 emplois d'enseignants.

Les évaluations prévisionnelles pour les prochaines années montrent que cette progression devrait se poursuivre, ce qui pose la question des besoins d'infrastructures pour assurer un enseignement de qualité. Le déficit en salles de classe est estimé à 500 dans le premier degré et il serait nécessaire de construire un collège par an et un lycée tous les deux ans.

Au niveau des établissements scolaires du 2nd degré, on recense aujourd'hui 10 lycées (généraux, technologiques et professionnels). Ces établissements, malgré la construction de 3 lycées entre 2003 et 2011, sont aujourd'hui surchargés. La Voie Professionnelle en lycées accueille seulement 12 % des élèves du 2nd degré, ce qui pose le problème de l'orientation en collège. En effet, **le SNETAA ne cesse de dire que l'Enseignement Professionnel est un facteur d'insertion sociale et de réussite professionnelle. L'orientation en Lycée Professionnel (LP) permet également de lutter contre le décrochage scolaire en proposant un enseignement général et professionnel adapté.**

Même si le budget de l'Education Nationale a triplé en 10 ans (passant de 117 millions d'euros en 2003 à 333 millions d'euros en 2011) il reste largement en dessous de l'effort consenti pour les élèves de métropole. En effet, l'Etat consacre en moyenne 9 300 € par an et par enfant (tous âges confondus) en métropole alors qu'à Mayotte cette dépense annuelle est seulement de 3 900 €.

Le SNETAA demande donc à l'Etat d'accorder à l'élève mahorais la même attention en augmentant l'enveloppe budgétaire pour la construction de nouveaux lycées professionnels, avec une offre plus diversifiée de formations, le tout dans une carte des formations cohérentes.

On rappellera que le transfert de gestion au conseil général des établissements publics du 2nd degré devrait être effectif en 2014 à Mayotte, **ce qui inquiète le SNETAA quant aux moyens financiers dont disposera le conseil général pour relever ce défi et proposer une carte de formations adaptées à son territoire.**

Parmi les points de fragilité du système éducatif à Mayotte, on peut relever la faiblesse des résultats scolaires. Ainsi, le Vice-rectorat estime que seulement 7 % des élèves de CE1 comme de CE2 ont des acquis solides en français. Il convient également de souligner le **niveau d'illettrisme important** chez les jeunes mahorais : 73 % des jeunes ont des difficultés de lecture contre 10 % au niveau national. Par ailleurs, **la moitié des jeunes quittent le système scolaire sans aucune qualification. Le SNETAA est force de propositions pour lutter contre l'échec scolaire ! Nous proposons la mise en place dans les Lycées Professionnels Publics d'un Cycle Professionnel Individualisé (CPI) assurant**

¹ Source : Vice-rectorat de Mayotte chiffres de 2012

l'accueil permanent et personnalisé des jeunes ne tirant pas avantage du système scolaire en collège.

Le nouveau statut des fonctionnaires d'Etat

C'est dans ce contexte particulier que la Ministre de la réforme de l'Etat, Marylise Lebranchu, avait annoncé en juillet dernier une série de mesures, visant à instaurer un traitement équitable entre les fonctionnaires en poste à Mayotte et ceux des autres fonctionnaires des autres départements d'Outre-mer :

- Suppression de l'indemnité d'éloignement au profit d'une indemnité de sujétion géographique (23 mois de salaires contre 20 mois) ;
- Durée d'affectation à Mayotte illimitée ;
- Remplacement des congés administratifs par des congés bonifiés ;
- Création d'une majoration de traitement dès 2013 et porté à 40 % en 2017 (mise en place progressive) ;
- Mise en place d'une fiscalité de droit commun.

Dans cette logique, le Ministre de l'Outre-mer Lionel Lurel, a confirmé en novembre 2013, la suppression du décret de 1996 régissant la situation des fonctionnaires de l'Etat dans la collectivité de Mayotte et la mise en place d'une fiscalité de droit commun pour les primes et indemnités versées aux fonctionnaires, jusque-là exemptes d'impôts. Ces annonces ont suscité un vif émoi chez les fonctionnaires d'Etat (enseignants du 2nd degré, douaniers, policiers, personnels hospitaliers, magistrats..) et l'île a été paralysée pendant quelques semaines par des grèves et des manifestations.

L'intersyndicale de la fonction publique à Mayotte soulignait que, ce brusque changement de régime, constituait une modification substantielle et unilatérale des conditions de travail et de rémunération, qu'il générerait des conséquences financières injustes et lourdes, et qu'il dissuaderait les fonctionnaires expérimentés à venir travailler à Mayotte.

Après plusieurs semaines de paralysie générale et en pleine période de renouvellement de contrat pour certains fonctionnaires, l'intersyndicale a obtenu que certaines dispositions soient améliorées :

- la non-imposition des indemnités perçues en 2013 ;
- un régime transitoire, pour les personnels mutés à Mayotte avant le 01 janvier 2014, pour que ces derniers puissent terminer leur séjour de 4 ans aux mêmes conditions financières et qu'ils puissent revenir sur leur résidence d'origine à la fin de chaque année de service à Mayotte.

Le SNETAA soutient tous les enseignants PLP (en poste ou en demande d'affectation) qui sont dévoués à leur mission du service public et qui souhaitent participer à la construction du 101^{ème} département français.

Le SNETAA rappelle donc que Mayotte doit rester attractive afin de bénéficier les forces vives participant à son expansion. Les salariés de l'Etat qui œuvrent en ce sens doivent donc pouvoir compter sur des conditions de travail décentes et pérennes.

XI - COMPTE RENDU REUNION NATIONALE ASH DE NOVEMBRE 2013

Comme chaque année la réunion nationale ASH s'est déroulée au siège du **SNETAA** national.

Dans le cadre des mandats (du **SNETAA**) en vigueur (congrès de BUSSANG), un point sur les différents secteurs a montré une fois de plus les disparités entre établissements, départements, académies.

Elles sont d'ordres financière, fonctionnel, pédagogique.

Mais elles montrent surtout des prises de positions des décideurs (administratifs, ou pédagogiques) qui mettent les collègues devant des directives très aléatoires et qui ne sont souvent que le résultat d'une « cogitation » personnelle des textes que nous considérons comme trop flous, donc trop interprétables.

Le **SNETAA** revendique donc une véritable **harmonisation nationale** et des prises de positions claires du ministère sur les textes en vigueurs pour l'ASH. Il nous paraît aussi évident, que les syndicats (représentants du personnel) soient consultés et prennent part à cette harmonisation.

Les points essentiels abordés ont été :

- Les effectifs fixes et fluctuants des classes et groupes des champs professionnels
- Les moyens « distribués » pour la mise en place des champs professionnels
- Les orientations dans l'ASH et après l'ASH
- Les choix pédagogiques
- Les méthodes
- Les directives des décideurs
- L'évaluation des élèves (sur quoi, comment, pourquoi et pour quoi ?)
- L'évaluation des enseignants et de leur enseignement
- Les dérives du « système » ASH
- Les ULIS (coordonnateur, AVS, fonctionnement)
- Les EREA (structures)

Deux « Gros DOSSIERS »

L'ÉVALUATION des élèves Par qui ? Pourquoi ? Comment ?

Les deux seuls textes qui régissent les EGPA (Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés) actuellement sont les circulaires de 2006 et 2009

- Une administrative : la circulaire du 29 août 2006
- Une pédagogique : [circulaire n° 2009-060 du 24 avril 2009](#))

La préparation à l'entrée dans une formation professionnelle est assurée par des PLP (Professeurs de Lycées Professionnels).

• **4. Organisation pédagogique**

La SEGPA, comme le collège, est organisée en divisions, dont l'effectif ne devrait pas excéder 16 élèves.

Les horaires des élèves sont définis par la circulaire du 29 août 2006 et rappelés dans la circulaire n° 2009-060 du 24 avril 2009 (*voir la rubrique "textes officiels en vigueur"*). La préparation à l'entrée dans une formation professionnelle débute dès la classe de 4ème (6 h) et en 3ème (12 h).

Comme pour tous les collégiens, les enseignements s'inscrivent dans les finalités d'ensemble du collège et l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. La différenciation repose davantage sur les activités, les situations et

les supports d'apprentissage, ainsi que sur une approche plus individualisée des apprentissages.

Des réunions de synthèse hebdomadaires sont présidées par le directeur-adjoint de SEGPA pour la construction et la mise en place du projet de l'équipe pédagogique ainsi que le suivi individualisé des élèves.

Pour chaque élève, un bilan annuel, s'appuyant sur les renseignements fournis par le livret de connaissances et de compétences ainsi que sur les résultats aux évaluations spécifiques du champ professionnel, est établi par le directeur-adjoint chargé de la SEGPA. Les élèves de SEGPA bénéficient d'un suivi individualisé dans le cadre du projet individualisé de formation – PIF (*voir exemple dans la boîte à outils*).

L'enseignement en 6ème et 5ème vise plus particulièrement le développement des apprentissages généraux et la démarche des métiers. En 4ème et 3ème, la scolarité est plus orientée vers la découverte des milieux professionnels (ateliers, stages en entreprise) et la préparation à une formation diplômante. Les plateaux techniques proposés concourent à la découverte de champs professionnels regroupant plusieurs métiers. Liste des champs :

- Habitat ;
- Hygiène Alimentation Services ;
- Espace rural & Environnement ;
- Vente - Distribution - Magasinage ;
- Production industrielle.

ALORS ?

Faut-il évaluer des compétences professionnelles ?	- NON !
Faut-il avoir des pratiques professionnelles ?	- OUI ! en respectant les textes !
Qui évalue ?	- L'équipe pédagogique donc tout le monde !
Quoi ?	- Les compétences du socle commun du collège !
Comment ?	- Par rapport à des situations individualisées d'apprentissage
Pourquoi ?	- Pour préparer une orientation positive
Mutualisation des évaluations ?	- Outils éducation nationale (sconet, etc.) Réunion de coordination-synthèse (2 h/semaine)

Le **SNETAA** ne dit pas qu'il est d'accord sur la démarche.

Le **SNETAA** dit aux collègues : « Nous sommes fonctionnaires, alors fonctionnons ! »

Mais, le **SNETAA** dit aussi « Revendiquons, pour construire une pratique plus constructive pour nos élèves ! »

Les pratiques sur les « plateaux techniques » des « champs professionnels » Les machines dangereuses dans l'ASH

Définition légale des machines dangereuses. Il est interdit d'affecter les jeunes à des travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien :

1° Des machines mentionnées à [l'article R. 4313-78](#), quelle que soit la date de mise en service ;

2° Des machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement.

Texte publié dans le JO Sénat du 27/03/2008 - page 630

L'attention de M. le ministre du travail des relations sociales et de la solidarité a été appelée sur les conséquences de la circulaire du 1er février 2007 relative à l'utilisation des machines dangereuses et des restrictions de délivrance des dérogations prévues par l'article R. 234-22 du code du travail pour les jeunes de moins de dix-huit ans inscrits en cursus de préformation professionnelle au sein de ces établissements. Il est confirmé que seuls les jeunes en formation professionnelle inscrits dans ces différents instituts peuvent bénéficier de ces dérogations. En effet, l'article R. 234-22 du code du travail édicte que cette dérogation ne peut être délivrée aux établissements d'enseignement technique, y compris les établissements d'enseignement technique agricoles et les instituts médico-éducatifs, que pour les besoins de la formation professionnelle des élèves. Or, les enseignements dispensés dans les IME (*SEGPA de même*) correspondent non pas à un enseignement professionnel mais à un enseignement préprofessionnel dont l'objectif est de faire découvrir à ces élèves les métiers en vue de leur future orientation professionnelle. La circulaire du ministère de l'éducation nationale n° 2006-139 du 29 août 2006 précise que dans ce cas, les élèves ne peuvent travailler dans les ateliers sur les machines ou appareils que dans la mesure où leur usage n'est pas proscrit aux mineurs par le code du travail. En effet, s'il est fondamental que les élèves accueillis dans les établissements médicosociaux puissent découvrir les métiers en réalisant une production proche de celle vers laquelle ils sont susceptibles de s'orienter, leur vulnérabilité conduit à leur faire effectuer des travaux légers durant des années de préformation professionnelle et à réserver leur affectation aux travaux les plus dangereux prohibés par le code du travail après leur orientation en formation professionnelle. Il peut être relevé qu'actuellement de nombreuses sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) proposent des activités aménagées pour que les élèves participent à toutes les étapes de la réalisation du projet technique, tout en tenant compte de ces dispositions. Des aménagements similaires peuvent être envisagés dans les instituts médico-professionnels (IMPro). Ainsi, l'application des dispositions de l'article R. 234-22 du code du travail, et de la circulaire du 1er février 2007 n'entrave pas le cursus de formation des jeunes accueillis dans les établissements médicosociaux. Elle permet, dans le cadre de la progression pédagogique, de les préparer à l'utilisation des machines les plus dangereuses dans les meilleures conditions de sécurité. À ce titre, la période de préformation professionnelle peut être mise à profit pour initier les jeunes aux questions de sécurité au travail.

NOUVEAU DECRET

Décret n° 2013-914 du 11 octobre 2013 relatif à la procédure de dérogation prévue à l'article L. 4153-9 du code du travail pour les jeunes âgés de moins de dix-huit ans

Le décret a pour objet de modifier la procédure de dérogation aux travaux interdits pour les jeunes en formation professionnelle. La procédure actuelle est en effet jugée peu efficace en raison de sa complexité et de sa lourdeur tant pour les services de l'inspection du travail que les établissements d'accueil. Le décret propose en conséquence de substituer à une dérogation annuelle pour chaque jeune en formation, accordée a priori par l'inspecteur du travail, une procédure selon laquelle l'employeur ou le chef d'établissement peut être autorisé par décision de l'inspecteur du travail à affecter des jeunes à des travaux interdits, pour une durée de trois ans. La dérogation concerne donc un lieu, celui dans lequel le jeune est accueilli, et non plus chaque jeune, sous réserve de respecter certaines conditions. Parmi ces conditions figurent en particulier l'obligation d'assurer l'encadrement du jeune en formation durant l'exécution de ces travaux. Il précise également les autres dérogations possibles pour les jeunes âgés de moins de dix-

huit ans et de quinze ans au moins, qui ne sont pas conditionnées par une décision de l'inspecteur du travail.

Références : les dispositions du [code du travail](#) modifiées par le présent décret peuvent être consultées, dans leur rédaction résultant de cette modification, sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

JORF n°0239 du 13 octobre 2013 page 16901 texte n° 8

Analyse du SNETAA-FO :

Le nouveau décret change-t-il quelque chose pour les élèves de l'ASH ?

Au niveau des SEGPA : NON ! La pré-formation (autour des champs professionnels) mise en place par les circulaires 2006 et 2009 annulent de facto la possibilité de travail sur machines « dites » dangereuses.

Le SNETAA, qui s'est toujours opposé aux « champs professionnels », revendique le retour en SEGPA à une formation et à une pratique d'évaluation diplômante de niveau IV, ce qui rendrait actif ce nouveau décret, sous conditions, au moins pour le niveau 3eme.

Pour les ULIS et les EREA (partie professionnalisante) : OUI ! Plus besoin de dérogation individuelle, mais obligation d'obtenir une « agrémentation » du lieu de formation dans son intégralité (atelier).

Que faut-il penser d'une telle mesure concernant les élèves porteurs de handicap ou de maladie invalidante ?

Quelles seront les positions adoptées par les chefs d'établissements devenant seuls décisionnaires ?

XII - RETRAITE. CE QUI CHANGE EN 2014

Les pensions des fonctionnaires en 2014

Le tiercé perdant : cotiser plus - travailler plus longtemps - gagner moins

I) Cotisation de retraite

(pour les collègues en activité)

Elle augmentait chaque année de 2010 à 2020 de 0,27 % depuis la réforme 2010. Pour financer le décret du 2 juillet 2012 (élargissement des possibilités de départ à 60 ans), une augmentation progressive du taux de cotisation est prévue. Cette augmentation est de 0,15 % en 2014 (0,20 % en 2015 et 0,25 % à partir de 2016). La réforme 2013 prévoit une nouvelle hausse de cotisations de 0,15% en 2014 (+ 0,05 % chacune des 3 années suivantes pour une augmentation finale de 0,30 %).

Le taux de cotisation sera donc de 9,23 % en 2014.

II) Age légal de départ

Sera atteint entre mars et décembre 2014 à l'âge de **61 ans et 2 mois** par les fonctionnaires sédentaires nés entre janvier et octobre 1953.

Les collègues nés en novembre ou décembre 1953 devront attendre 2015.

III) Durée dite du « taux plein »

C'est la durée d'assurance tous régimes nécessaire pour ne pas subir de décote même si l'on n'a pas atteint l'âge d'annulation de la décote (65 ans et 5 mois pour ceux qui, nés pendant les 10 premiers mois de 1953, atteignent l'âge légal en 2014) ; c'est aussi la durée de services et bonifications dans la seule fonction publique nécessaire pour obtenir le taux de pension de 75 %.

Pour les natifs de 1953, cette durée est de 165 trimestres.

Age limite

C'est l'âge maximum auquel on est obligé de prendre sa retraite sauf dérogations particulières.

Cet âge limite est de 5 ans supérieur à l'âge légal : ce sera donc **66 ans et 2 mois**.

Décote

Chaque trimestre de décote vous coûtera **1,125 %** si vous atteignez l'âge légal en 2014 (ensuite ce sera 1,25 %).

CPA

Elle est supprimée depuis 2011.

Mais si vous êtes en cours de CPA vous pourrez la terminer

en 2014 à 61ans 2mois si vous êtes né entre janvier et octobre 1953 (en 2015 à 61ans 2mois si vous êtes né en novembre ou décembre 1953).

Carrières longues

Depuis le décret 2012-847 du 020712, si vous remplissez les 2 conditions de durées d'assurance requises (voir AP 529 de décembre 2012 ou nous contacter), vous pourrez prendre votre retraite **à partir de 2014** :

- à partir de **60ans si né en 1954** (165 trimestres effectivement cotisés dont 5 ou 4 avant fin 1974) ;
- à partir de **59ans si né en 1955** (170 trimestres-1971) ;
- à partir de **57ans si né en 1957** (174 trimestres-1973).

Parents de 3 enfants ou plus

Les conditions d'une retraite anticipée étaient :

- 15 ans de fonction publique ;
- 3 enfants (au moins) vivants ou décédés par fait de guerre ;
- interruption de 2 mois en continu à chaque naissance.

Si vous ne remplissez pas ces 3 conditions avant le 1^{er} janvier 2012, vous devrez attendre l'âge légal pour percevoir votre pension.

Si vous remplissez ces conditions avant le premier janvier 2012, vous pourrez obtenir votre retraite et **la jouissance de votre pension** quand vous le souhaitez :

- **aux conditions de l'année de réalisation** de ces conditions **si vous êtes né avant 1956** (ou avant 1961 pour les « actifs ») ;
- **aux conditions de** l'année où vous auriez atteint **l'âge légal** dans le cas contraire.

Revalorisation des pensions

Son report de 6 mois (d'avril à octobre) correspond à une **baisse effective d'au moins 1 % de votre pension annuelle**.

RAPPELS : depuis la loi de 2010 :

- la **bonification d'industrie** est supprimée pour les recrutés de 2011 et après ;
- les **années de non titulaire** ne seront plus validables que pour les fonctionnaires titularisés avant le 1^{er} janvier 2013 (faire la demande dans les 2 ans après titularisation) ;
- Le **minimum garanti** dans la fonction publique ne sera plus versé que si vous avez les trimestres du taux plein ou atteint l'âge d'annulation de la décote ;
- la **majoration de pension** pour famille nombreuse déjà soumise depuis 2010 à la CSG et à la RDS sera également soumise à l'impôt sur le revenu ;
- La suppression du **salaire continué** impose de demander la **mise à la retraite le 1^{er} du mois et de préciser que la cessation d'activité a lieu le dernier jour du mois précédent** : c'est le seul moyen d'éviter une interruption entre salaire et pension.

XIII - ANNONCE MEETING FO

Meeting de Force Ouvrière

La Confédération FO dont le **SNETAA-FO** est le syndicat de tous les personnels de la Voie Professionnelle Initiale, Publique et Laïque organise un meeting le mercredi 29 janvier 2014 après-midi à la Halle Freyssinet, 55 boulevard Vincent Auriol, dans le 13^{ème} arrondissement de Paris.

Tous les syndicats de la Confédération et leurs adhérents sont conviés à ce rassemblement.

Il permettra de réaffirmer publiquement les positions et revendications contre les politiques d'austérité nationales et européennes et leurs conséquences sociales, économiques et démocratiques.

Le SNETAA-FO participera à ce meeting et invite ses adhérents à y participer.

C'est ensemble que nous sommes FOrts !

Le SNETAA-FO est votre FOrce !